

Le roi sort de la salle après son discours à l'Assemblée, lors de la séance du 19 avril 1791

Louis XVI, Roi de France

Citer ce document / Cite this document :

Louis XVI, Roi de France . Le roi sort de la salle après son discours à l'Assemblée, lors de la séance du 19 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 201;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10570_t1_0201_0000_3

Fichier pdf généré le 11/07/2019

ministres et accompagné de la députation; il se place debout devant le fauteuil du Président, les ministres à sa gauche en descendant vers le bureau, le Président à sa droite, tous les membres de l'Assemblée et des galeries debout, les secrétaires debout à leurs places ordinaires; il lit le discours suivant :

« Messieurs,

« Je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud : je n'ai pas voulu qu'on la fit cesser par la force, parce que je crains de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, et qui croit agir en faveur des lois, lorsqu'elle les enfreint. Mais il importe à la nation de prouver que je suis libre : rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et des acceptations que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc, par ce puissant motif, dans mon projet de voyage à Saint-Cloud; et l'Assemblée nationale en sentira la nécessité.

« Il semble que, pour soulever un peuple fidèle et dont j'ai mérité l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inspirer des doutes sur mes sentiments pour la Constitution. J'ai accepté, et j'ai juré de maintenir cette Constitution, dont la constitution civile du clergé fait partie, et j'en maintiens l'exécution de tout mon pouvoir. Je ne fais que renouveler ici l'expression des sentiments que j'ai souvent manifestés à l'Assemblée nationale. Elle sait que mes intentions et mes vues n'ont d'autre but que le bonheur du peuple, et ce bonheur ne peut résulter que de l'observation des lois et de l'obéissance à toutes les autorités légitimes et constitutionnelles. »

M. le Président répond :

« Sire,

« Si le sentiment profond dont l'Assemblée nationale est pénétrée était compatible avec quelque plus douce impression, elle la recevrait de votre présence. Puisse Votre Majesté trouver elle-même parmi nous, dans ces témoignages d'amour qui l'environnent, quelque dédommagement de ses peines!

« Une inquiète agitation est inséparable des progrès de la liberté. Au milieu des soins que prennent les bons citoyens pour calmer le peuple, on se plaît à semer des alarmes : des circonstances menaçantes se réunissent de toutes parts, et sa défiance renaît.

« Sire, vous, le peuple, la liberté, la Constitution, ce n'est qu'un seul intérêt : les lâches ennemis de la Constitution et de la liberté sont aussi les vôtres.

« Tous les cœurs sont à vous; comme vous voulez le bonheur du peuple, le peuple demande le bonheur de son roi : empêchons qu'une faction trop connue par ses projets, ses efforts, ses complots, ne se mette entre le trône et la nation; et tous les vœux seront accomplis.

« Quand vous venez, sire, resserrer dans cette enceinte les nœuds qui vous attachent à la Révolution, vous donnez des forces aux amis de la paix et des lois; ils diront au peuple que votre cœur n'est point changé; et toute inquiétude, toute défiance disparaîtra; nos communs ennemis seront encore une fois confondus, et vous aurez fait remporter à la patrie une nouvelle victoire. »

Le roi sort de la salle au milieu de vifs ap-

plaudissements et des cris répétés de *Vive le roi!* partant de tout le côté gauche et de quelques membres du côté droit.

M. de Noailles. Je demande l'impression du discours du roi et de la réponse de M. le Président et leur envoi aux 83 départements.

M. Briois - Beaumetz. Je demande qu'il soit envoyé une députation au roi, de la part de l'Assemblée nationale, pour le remercier de la démarche qu'il vient de faire et pour le prier de vouloir bien remettre le discours qu'il a prononcé, afin que, le discours du roi et la réponse de M. le Président étant imprimés de l'autorisation du roi, ils servent de proclamation pour le rétablissement de la paix publique.

Plusieurs membres : Bravo! bravo! (*Applaudissements.*)

M. le Président. Il n'y a pas de contradiction dans les deux propositions.

Plusieurs membres : Non! non!

M. le Président. Je consulte l'Assemblée.

(L'Assemblée décrète les motions de MM. de Noailles et Briois-Beaumetz et rend le décret suivant) :

« L'Assemblée nationale décrète qu'il sera fait une députation au roi, pour le remercier de la démarche qu'il a faite auprès de l'Assemblée nationale, et pour le prier de vouloir bien remettre le discours qu'il a prononcé et qu'elle a applaudi, afin que ce discours, imprimé et envoyé aux 83 départements, avec la réponse de M. le Président de l'Assemblée nationale, y serve de proclamation pour le maintien ou le rétablissement de la paix publique. »

M. de Blacons. C'est la première fois que je prends la parole, dans cette Assemblée, à cette tribune. J'avoue que je vois avec peine que personne ne m'y a précédé dans cette circonstance. Le roi est venu, par une démarche pleine de confiance, vous annoncer, ce que vous saviez tous, qu'il n'avait pas pu mettre à exécution l'intention qu'il avait d'aller à Saint-Cloud. Il vous a annoncé qu'il était d'une importance majeure, pour la Constitution et pour les lois sanctionnées, qu'il eût l'air d'être libre. (*Murmures prolongés à gauche; vifs applaudissements à droite.*)

Tout le côté gauche : Mettez-le à l'ordre!

Un grand nombre de membres : L'ordre du jour!

M. de Cazalès. Je m'oppose à la demande de passer à l'ordre du jour.

M. le Président. Je consulte l'Assemblée. (L'Assemblée décrète l'ordre du jour.)

M. de Montlosier. Monsieur le Président, je réclame....

Plusieurs membres : La levée de la séance!

MM. **Barnave et Boutteville-Dumetz.** Non! non! Il ne faut pas lever la séance.

M. le Président. Voici les noms des députés qui doivent aller chez le roi.